

Résumé de l'ouvrage
de Ulrich BECK
Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation

Dans un ouvrage de 564 pages, fondé autour de 8 chapitres explorant les différentes stratégies qu'opposent les tenants du grand capital, les Etats et les mouvements de la société civile, U. BECK¹ prend la mesure de l'ampleur des phénomènes transnationaux et des acteurs qui entendent façonner la mondialisation sans perdre leur identités. Il pense aux membres des Organisations Non Gouvernementales, de la société civile, de groupes de pression, aux représentants religieux... et explore surtout le cosmopolitisme qui est, pour l'auteur, « la grande idée du XXIème siècle ». L'auteur veut en effet proposer les bases d'une nouvelle théorie critique qui cherche à dépasser le marxisme comme l'Ecole de Francfort et enjoint le lecteur à décrypter, selon un nouveau prisme « mondialisé », les effets recherchés ou non voulus de poussées de fièvre transnationales de divers ordres.

Si l'auteur est farouche partisan du cosmopolitisme, c'est parce que U. BECK voit dans les cannelures et les failles de l'Etat-nation, le potentiel de catastrophes coloniales à venir. Il déplore que le réalisme politique ait encore tendance à rester prisonnier de l'optique nationale. Or, dans cet ouvrage, démonstration est faite que l'Etat national n'est plus créateur d'un cadre de référence englobant tous les autres cadres signifiants afin d'apporter des réponses politiques. « Ceux que nous avons élus n'ont aucun pouvoir. Et ceux qui ont le pouvoir, nous ne les avons pas élus » peut-on lire sur les banderoles des manifestants dans l'ouvrage de U. BECK². Et c'est précisément la mondialisation qui fait surgir ce nouveau cadre pour l'action en s'affranchissant des frontières et des Etats.

Face à ce constat, le propos principal du livre est bien de tenter de faire advenir une réalité cosmopolitique, c'est à dire pour l'auteur de « construire un ordre alternatif, centré sur les idées de liberté politique et d'équité sociale et économique, et non sur les lois du marché mondial »³.

U. BECK compte sur l'imagination dialogique (« l'opinion publique, comprise comme réflexivité réduite à la discussion, ne devient politique qu'à partir du moment où elle fonde et organise une action concrète, dont le but est d'avoir des effets réels »)⁴, sur la conscience du risque aussi qui parvient à faire instituer un rapport réciproque entre espace public et globalité. A l'ère de la mondialisation, il serait désormais impossible de séparer sa propre survie de celle de tous. U. BECK dit voir advenir, avec l'existence d'organisations gouvernementales et de tribunaux supranationaux, d'organisations non gouvernementales, un régime cosmopolitique dont la normativité et le caractère coercitif sont mis en lumière par ses violations réfléchies dans l'espace public mondial.

« Comment un régime cosmopolitique fondé sur les Droits de l'homme – universels et transcendants – peut-il se soumettre à un contrôle démocratique » lit-on en quatrième de couverture de l'ouvrage ? U. BECK distingue une « deuxième Modernité » dont le cadre de référence serait transnational ou cosmopolitique avec des gouvernements qui ne gouvernent pas, des sources de légitimation par approbation et concernant des organisations supra-nationales, des ONG ou des grands groupes mondiaux. D'un type de fondation de la société de bas en haut par la théorie du contrat, nous serions en passe de voir le règne des droits de l'homme de haut en bas.

Dans l'avant-propos de l'ouvrage, U. BECK distingue une approche de la mondialisation perçue comme une augmentation des interdépendances, des flux mondiaux entre des espaces sociaux nationaux qui continuent à exister et une seconde approche (de globalisation interne de ces espaces où « l'espace serait aboli par le temps ») qui se focalise sur des individus « qui commercent à l'échelle internationale, ont un travail international, des amours internationales, font des mariages internationaux ; leur vie, leurs voyages, leur consommation, leur cuisine – tout est international, même les enfants deviennent internationaux, c'est à dire plurilingues et élevés dans l'irréalité généralisée de la télévision et de l'internet. U. BECK parle de la fin de la « monogamie nationale »⁵.

¹ : U. BECK est Professeur de sociologie à l'Université de Munich et l'auteur de La société du risque (Aubier, 2000). Le titre original est Macht und Gegenmacht im globalen Zeitalter, Suhrkamp, 2002 et la traduction française a été assurée par A. DUTHOO.

² : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 15.

³ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 20.

⁴ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 96.

⁵ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 10.

« Les théoriciens de la post-modernité soulignent l'abolition des frontières – par des « networks » (M. CASTELLS), des « flows » (Z. BAUMANN), des « scapes » (A. APPADURAI). En revanche, la théorie de la Deuxième Modernité se concentre sur la question de savoir comment le caractère de plus en plus incertain de la souveraineté nationale conduit à la construction de frontières d'une autre nature, spécifiques à chaque contexte, variables et plurielles – et quelles sont ces frontières »⁶.

L'ouvrage de U. BECK reprend ces deux axes en proposant une conception de la mondialisation comme transformation historique. La distinction entre national et international est apparemment morte. Un changement de paradigme est nécessaire, pour U. BECK, avec le passage du nationalisme méthodologique au cosmopolitisme méthodologique. Dans ce cadre, il conviendrait alors de réécrire l'œuvre du pape des sciences sociales, M. WEBER, *Economie et société*, pour l'adapter aux défis de la cosmopolitane imagination⁷, quand la distinction entre nous et les autres est abolie et que se généralise le registre de la « double appartenance » pour tous. « Le cosmopolite, dans la vision du monde qui est la sienne, vit dans une double patrie, et connaît deux loyalismes : il est et citoyen du cosmos (citoyen du monde) et citoyen de la polis (citoyen de la cité, de l'Etat) »⁸. Il y a t'il dès lors, une troisième voie entre universalisme et communautarisme ? C'est ce que le lecteur est invité à découvrir au fil des pages de cet ouvrage qui conjugue histoire, économie et sociologie.

Ce qui fait la force du camp du capital, souligne l'auteur, c'est qu'il n'a pas besoin de s'organiser en un acteur capitaliste global pour être capable de faire jouer son pouvoir face aux Etats⁹. Parce que « les Etats ont des racines et les investisseurs des ailes »¹⁰, les promesses du néolibéralisme sont de « faire reconnaître sur le plan institutionnel les gains instantanés réalisés par le capital mobile à l'échelle mondiale »¹¹. « Dans cette optique », poursuit U. BECK, « ce qui est bon pour le capital est bon pour tous. La promesse est la suivante : tout le monde s'enrichit, et les pauvres finissent eux aussi par en profiter. Le pouvoir de séduction de cette idéologie néolibérale ne tient donc pas au déchaînement des égoïsmes, ni au débridement de la concurrence ; il réside dans la promesse d'une justice globale. Le présupposé est le suivant : la maximisation du pouvoir du capital est en fin de compte la voie la meilleure vers le socialisme. Pour cette raison, l'Etat (social) devient superflu »¹².

Ce beau jeu, explique U. BECK, est sans cesse contredit par la réalité car le pouvoir du néolibéralisme repose en fait sur une inégalité radicale dans la mesure où certains peuvent enfreindre les règles, tandis que d'autres n'en ont pas le droit. « Le capitalisme sans frontières présente ces deux aspects : il pratique chroniquement l'évasion fiscale, tout en étant une école du cosmopolitisme »¹³.

Le capitalisme néo-libéral exploite systématiquement « les avantages coopératifs et les niches des différents systèmes juridiques nationaux » afin d'étendre son pouvoir¹⁴. Les grands groupes énoncent leurs propres règles, leur propre droit, tant en ce qui concerne les standards techniques que les normes juridiques, les procédures de conciliation et il n'est plus vrai que tout pouvoir émane d'un Etat. La souveraineté est désormais largement partagée entre les Etats qui continuent d'exister et les entreprises transnationales qui tirent la légitimité de leur décisions du vote économique des actionnaires (qui se manifeste par la hausse et la baisse des cours sur les marchés financiers mondiaux et sur l'assentiment des consommateurs). Mais ce ne sont pas les seules forces qui comptent car « toute une série de nouveaux acteurs (corporate law firms, commissions d'arbitrage privées, institutions et ONG internationales) interviennent pour aboutir à une situation où la diversité des formes de régulation, la variation des processus de création du droit, la diffusion des méthodes d'interprétation ainsi que l'application des normes et des standards sont désormais plurielles »¹⁵.

U. BECK distingue ainsi un « méta-jeu » de la politique mondiale qui repose, selon lui, sur un contre-pouvoir exercé par la société civile mondiale, par une société de consommation qui est

⁶ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 113.

⁷ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 84.

⁸ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 89.

⁹ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 48.

¹⁰ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 155.

¹¹ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 32.

¹² : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 32.

¹³ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 137.

¹⁴ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 156.

¹⁵ : U. BECK, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, Arto/Aubier, 2003, p. 159.

réellement mondiale, et en cela les consommateurs ne sont pas semblables aux travailleurs (« même les groupes mondiaux tout-puissants ne peuvent pas licencier les consommateurs »¹⁶), par les transformations de l'Etat qu'il ne faut pas réduire hâtivement à néant, par les groupes terroristes et les ensembles religieux.

L'argument en faveur de l'existence de ce « méta-jeu » est double. D'une part, si les Etats jouent la seule carte du national, ils perdent. Le contre-pouvoir des Etats se développe, d'autre part, par la transnationalité. « L'identité cosmopolitique ne trahit pas (comme l'optique nationale le prétend et le reproche) l'identité nationale et locale, au contraire : elle la rend possible » écrit U. BECK¹⁷.

Ainsi, si nous prenons l'exemple militaire, le monde fait l'expérience, dans le domaine de la guerre, de la mort de la distance. Désormais, les individus peuvent faire la « guerre » aux Etats et les risques terroristes se multiplient avec le génie génétique, les nanotechnologies, la robotique...¹⁸ Et si chaque citoyen est porteur d'une menace, alors les Etats doivent s'allier avec d'autres Etats contre les citoyens pour conjurer les dangers venant de leurs propres tréfonds.

« Jusqu'à présent, le regard militaire était braqué sur ses semblables, c'est à dire sur d'autres organisations militaires nationales et les possibilités de les contrecarrer ; maintenant, en revanche, ce sont les menaces transnationales d'acteurs et de réseaux infra-étatiques qui défient le monde des Etats dans son ensemble »¹⁹. « En tout voisin se cache peut être un assassin. Aucun signe univoque (uniforme, passeport, formation, langue, religion) ne permet de le reconnaître »²⁰. Le principe de la confiance active est supplanté, dans la mondialisation, par celui de la défiance active.

La mondialisation, constate U. BECK, « va de pair avec l'accentuation et le renforcement des frontières, avec une intensification des contrôles aux frontières ». Il faut donner aux Etats les moyens de faire respecter les règles transnationales du pouvoir. Les Etats en viennent à imiter les entreprises « désancrées » et étendre leurs activités au delà des frontières nationales²¹. L'une des grandes forces du livre de U. BECK est précisément de décortiquer les sources du pouvoir politique et est de montrer que les Etats disposent de plusieurs stratégies pour avoir prise sur la mondialisation.

L'ouvrage de U. BECK pointe aussi la force du régime des droits de l'homme et questionne sa légitimité.

Sur quelles bases de mandat les mouvements militants s'appuient t'ils pour agir ? « Ceux qui descendent dans la rue pour protester contre la mondialisation » écrit U. BECK, « ne sont pas des « opposants à la mondialisation » quelle supercherie ! Ce sont des opposants aux partisans de la mondialisation, qui s'opposent également à d'autres opposants aux partisans de la mondialisation pour imposer dans l'espace global du pouvoir d'autres normes globales »²². En cela, la plus importante victoire de la mondialisation ne serait-elle pas la mondialisation du discours sur la mondialisation ? La force de l'imaginaire, que l'on peut qualifier de « globalitaire »²³, est qu'il ne semble pas y avoir d'autre alternative que le mondialisation. Un pouvoir discursif semble présent à tous les niveaux de l'agir social. « Les dominants comme les dominés intègrent et exercent le pouvoir par le biais de pratiques discursives quotidiennes. Etant intégré à l'identité des individus, il est invisible et évident » constate l'auteur²⁴.

Qu'est ce qui décide alors de la légitimité et de la légalité du régime des droits de l'homme ? « La domination des droits de l'homme, qui tire sa légitimité d'elle-même, ne connaît pas de frontières. Son développement obéit à la logique de l'autofondation hors l'Histoire, c'est à dire qu'elle se fonde non sur le vote, mais sur l'approbation, non sur la conquête, mais plutôt sur la non-conquête, non sur la démocratie, mais sur le retour à la raison. Le régime des droits de l'homme présuppose un droit universel, transcendantal et en même temps fondateur de pouvoir, qui ne s'enracine plus dans la territorialité du national et de l'Etat, mais dans l'immédiateté simulée de l'individu et de la globalité, qui n'est soumise à aucun contrôle démocratique »²⁵.

¹⁶ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 34.

¹⁷ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 90.

¹⁸ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 42.

¹⁹ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 184.

²⁰ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 184.

²¹ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 179.

²² : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 517.

²³ : D. MARTIN, J. L. METZGER et P. PIERRE, Les métamorphoses du monde. Sociologie de la mondialisation, Editions du Seuil, 2003.

²⁴ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 125.

²⁵ : U. BECK, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Flammarion, Alto/Aubier, 2003, p. 536.

La question des droits de l'homme abolit les frontières entre coercition intérieure et politique étrangère ; elle rend perméable les territoires nationaux. Le droit se privatise et s'internationalise. Il se construit une sorte de souveraineté juridique du capital. Sur les questions de propriété intellectuelle, mais aussi des normes environnementales ou des droits d'exercice interviennent des acteurs étatiques et non-étatiques, privés et publics. Pour U. BECK, le pouvoir du capital est ainsi « translégal », c'est à dire qu'il ne bénéficie pas d'une croyance stable en sa légitimité du fait du poids des mouvements consuméristes. La conclusion qu'en tire l'auteur est que la revivification de la politique nationale n'est possible que si on s'internationalise de façon active.

Le livre de U. BECK permet une réflexion nourrie sur l'Europe. Doit-on promouvoir un fédéralisme conduisant à un « super Etat » fédéral ou l'inter-gouvernementalisme doit-il privilégier une fédération d'Etats ?

Dans un entretien récent, U. BECK souligne que « l'essence de l'Europe est d'être « anti-essentialiste »²⁶. Prenant l'exemple des arabes israéliens, des chrétiens orientaux, des élites arabes, des immigrés de seconde et troisième génération, il va plus loin que dans Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation en disant que entre « Islam » et « Occident », « leurs différences internes sont aussi grandes que celles qu'elles ont entre elles »²⁷. La notion de dialogue entre cultures est floue puisque l'interpénétration est forte depuis longtemps. « Plus nous regardons la réalité empirique de près, plus il devient clair que la présomption d'homogénéité culturelle relève d'un déni de la réalité »²⁸.

A la base des idéaux cosmopolitiques qui, pour U. BECK, sont à la base du projet européen de l'après-guerre, il y a le sentiment de sympathie, « structurellement vide et qui tire son contenu de l'extérieur »²⁹. U. BECK souligne d'une part, que la mémoire collective de l'holocauste constitue une source du cosmopolitisme du projet européen, et que d'autre part, l'introduction, avec la Cour de Nuremberg, de la notion de crime contre l'humanité a rompu avec la logique stato-nationale de la loi internationale. « Certains ont soutenu qu'au moment de Nuremberg que l'idée de crimes contre l'humanité était nulle juridiquement parce que l'humanité est un concept vide »³⁰. U. BECK ne le pense pas. « Tout comme la paix de Westphalie a mis fin aux guerres religieuses en séparant l'Etat de la religion, nous pourrions considérer comme le but ultime du projet européen de séparer l'Etat et la nation. Le cosmopolitisme ne signifie pas l'abolition de la nation, pas plus que la paix de Westphalie n'a signifié une abolition de la religion. Cela signifie plutôt l'inclusion constitutionnelle du principe de tolérance nationale, culturelle, ethnique et religieuse »³¹. Il s'agit donc de faire fleurir des cultures nationales diversifiées. « L'Europe est déjà passée d'un système d'Etats-Nations à un système étatique transnational »³² et il s'agit, en quelque sorte, de prendre le train en marche. Ce n'est pas seulement le tissu social qui doit devenir cosmopolite.

Face à la globalisation, au terrorisme, à l'esprit de lucre et à l'hyper-individualisme qui conduisent à la perte des solidarités, l'Europe doit montrer que l'évolution des systèmes politiques n'est pas chose finie, et entrer comme « joueur » sur le terrain du méta-pouvoir, faire du système coopératif un jeu « gagnant –gagnant », penser les intérêts nationaux réfléchis en fonction des intérêts de l'autre.

Les détracteurs de U. BECK diront qu'avec l'affirmation de son désir de relance de la démocratie participative, l'auteur fait trop vite la promotion d'un normativisme communicationnel de type néo-kantien dont on a du mal à cerner sa dimension concrète. Quels principes de construction vivante d'institutions politiques nouvelles promouvoir quand tous les jours, les mouvements alter-mondialistes, dans leur diversité, ont tant de mal à s'appliquer à eux-mêmes les principes de transparence et de gouvernance qu'ils exigent des autres détenteurs du pouvoir ?

Ce qui est sûr, c'est que l'ouvrage de U. BECK, en se référant à la doctrine des droits de l'homme et du citoyen pour rectifier les effets pervers du marché cherche à promouvoir un traitement

²⁶ : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 16.

²⁷ : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 16.

²⁸ : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 16.

²⁹ : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 16.

³⁰ : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 17.

³¹ : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 18.

³² : U. BECK, « Pour une Europe cosmopolite », Res publica, Février 2004, n° 36, p. 18.

des différences (entre groupes, classes, sexes, ethnies...) selon une logique spécifiant un universel et que son arme conceptuel est essentiellement celle du droit. U. BECK est à la recherche de critères éthico-politiques d'universabilité repensés à partir du respect de l'être humain³³. La plus grande force de ce livre est donc de tendre à les rendre compatibles avec les spécificités locales et les valeurs traditionnelles des différentes cultures qui ont été choisies historiquement et qui font apparemment encore un peu obstacle à un ordre économique libéral qui veut régner en maître.

Philippe PIERRE
(LISE / CNRS)

³³ : A. TOSEL, « Philosophies de la mondialisation », Sous la direction de Y. MICHAUD, Qu'est-ce que la globalisation ?, O. Jacob, 2004, p. 64.